

le 23 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 PP 92 BSPP – Signature de l'avenant n° 2 au marché de travaux n° 09 72 126 00 pour le réaménagement du bâtiment "Phébus" pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris à Limeil-Brévannes / Valenton.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la délibération n° 2009 PP 92 des 23 et 24 novembre 2009 par laquelle le Conseil de Paris approuve le principe et les modalités des travaux de réaménagement du bâtiment "Phébus" sis 35, avenue Guy Moquet 94450 Limeil-Brévannes, nécessaires au regroupement des services de soutien et de formation de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

Vu la délibération n° 2009 PP 102 des 14, 15 et 16 décembre 2009 par laquelle le Conseil de Paris autorise M. le Préfet de police à signer le marché de travaux correspondant au lot n°1 gros œuvre et finitions pour le réaménagement du bâtiment "Phébus" pour la brigade des sapeurs-pompiers de Paris à Limeil-Brévannes (94) ;

Vu la délibération n° 2011 PP 73 des 14 et 15 novembre 2011 par laquelle le Conseil de Paris autorise M. le Préfet de police à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux pour le réaménagement de l'emprise "Phébus", base logistique pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris à Limeil-Brévannes : Lot n° 1 gros œuvre - finitions ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2013, par lequel M. le Préfet de police lui demande l'autorisation de l'avenant n° 2 pour le réaménagement du bâtiment "Phébus" pour la brigade des sapeurs-pompiers de Paris à Limeil-Brévannes : Lot 1 gros œuvre - finitions ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, rendu lors de sa séance du 3 décembre 2013, à la passation de cet avenant ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Préfet de police est autorisé à signer l'avenant n° 2 au marché de travaux n° 09 72 126 00 pour le réaménagement du bâtiment "Phébus" pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris à Limeil-Brévannes / Valenton (94) - Base logistique : lot n° 1 gros œuvre - finitions.

Article 2 : Le délai global de réalisation des travaux est prolongé de 11 mois. La réception des travaux aura lieu, au plus tard, le 28 mars 2014. Un calendrier prévisionnel détaillé, intégrant ces éléments, sera notifié au titulaire.

Article 3 : Une autorisation de programme complémentaire de 1.100.000 euros est affectée à la section d'investissement du budget spécial de la Préfecture de police, exercice 2013, chapitre 901, article 901-1311, compte nature 2313, opération 14.2009.

Corrélativement, la provision inscrite aux mêmes chapitre et article du dit budget sera diminuée d'un montant identique.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée à la section d'investissement du budget spécial de la Préfecture de police, exercice 2014, chapitre 901, article 901-1311, compte nature 2313, opération 14.2009.